

Le Fuet, le 8 novembre 2023

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 11 DECEMBRE 2023 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et décider le transfert de l'ancienne école du Fuet du patrimoine administratif au patrimoine financier.
2. Discuter et accepter la modification de l'article 2 du règlement tarifaire concernant l'assainissement.
3. Discuter et accepter le budget 2024 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
4. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2023.
5. Rapport du délégué à la protection des données.
6. Discuter et approuver la création d'un poste d'apprenti-e au sein de la voirie et les dépenses y relatives.
7. Informations du Conseil municipal.
8. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification du règlement mentionné sous le point 2 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal

Le chauffage à distance a été mis en service le 26 octobre 2023. A l'issue de l'assemblée, il sera possible de visiter les installations.